

## Achat de médicaments sur internet

Des Français responsables dans une Europe où le trafic de médicaments illicites vendus sur le web explose

C'est dans un contexte alarmant et alors qu'en novembre dernier un pharmacien de la ville de Caen inaugurerait la 1ère pharmacie en ligne de France, relançant le débat du droit à la vente de médicaments avec et/ou sans prescription sur internet, que l'IRACM (Institut de Recherche Anti-Contrefaçon de Médicaments) partenaire de plusieurs projets européens comme la conférence PHARMACRIME 2 ou le projet [www.fakecare.com](http://www.fakecare.com) pour une action globale et concertée de lutte contre la vente illégale de médicaments sur internet, a décidé de lancer avec le concours de l'UNIFAB, une étude IFOP décryptant les comportements et motivations des Français face à l'achat de médicaments sur internet.

- Rapide retour sur un contexte particulièrement alarmant

En juillet dernier, la Commission Européenne annonçait les résultats concernant les marchandises contrefaisantes interceptées dans l'Union européenne par les douanes pour l'année 2011. Les faux médicaments y étaient désignés comme la catégorie de produits la plus appréhendée aux frontières : plus de 27 millions de médicaments contrefaisants, soit presque 25% des marchandises de contrefaçon bloquées aux frontières.

Ces résultats indiquaient non seulement que le nombre de produits médicaux interceptés avait augmenté notablement mais également que le faux médicament était le produit le plus intercepté en nombre d'articles dans les envois postaux (36%), confirmant ainsi que les consommateurs achètent de plus en plus de médicaments sur internet.

Du 25 Septembre au 2 Octobre 2012, l'opération PANGEA V coordonnée dans plus de 100 pays et visant à démanteler les pharmacies en ligne exerçant illégalement, a donné lieu à près de 80 arrestations, à la saisie dans le monde entier de 3,75 millions d'unités de médicaments illicites pour une valeur estimée de 10,5 millions USD et à la fermeture de près de 18.000 sites internet liés à des pharmacies en ligne illégales.

En France et à l'occasion de cette opération, les autorités nationales annonçaient avoir saisi 427 000 médicaments de contrebande et de contrefaçon et identifié 236 sites illégaux de mise en ligne de médicaments.

- 3% des français ont déjà acheté un médicament sur prescription via une pharmacie en ligne

En 2010, l'étude européenne « cracking counterfeit Europe » indiquait que 14 % des français interrogés reconnaissaient acheter des médicaments délivrés uniquement sur ordonnance en dehors des circuits légaux.

Le sondage IFOP/IRACM/UNIFAB 2012 met au jour un chiffre bien différent et rassurant révélant que seulement 3% des français auraient déjà acheté un médicament sur prescription via une e-pharmacie.

- 17% des français sont prêts à acheter des médicaments sur prescription via internet

L'achat de médicaments sur internet constitue ainsi une pratique encore rare et pour laquelle, même en cas de légalisation officielle par les autorités françaises, les patients ne semblent pas encore tout à fait prêts; la part des Français se déclarant prêts à acheter des médicaments sur ordonnance par le biais d'une e-pharmacie n'étant que de 17 %. Sans toutefois constituer une pratique courante (ou en passe de l'être), l'achat sur internet de médicaments ne nécessitant pas de prescription médicale semble légèrement plus « acceptable » : 9% des interviewés en ont déjà acheté et 26% se déclarent disposés à le faire dans un cadre légal.

De fait, l'achat en pharmacie, c'est-à-dire dans le cadre du parcours de soin traditionnel, revêt un caractère essentiel en ce qui concerne les médicaments nécessitant une ordonnance.

- 50% des Français pensent que l'attractivité des prix est la 1ère motivation de l'achat sur internet, 38% pensant qu'il s'agit plutôt du fait de ne pas avoir à présenter d'ordonnance.

Globalement, l'attractivité des prix et des offres commerciales ainsi que l'absence d'interaction avec un professionnel de santé sont perçues par les Français comme les premières motivations à l'achat de médicaments en ligne tandis que les dimensions pratiques (comparer les produits et les tarifs, la livraison ou l'économie de la queue à la pharmacie) n'arrivent qu'au second plan.

En revanche, pour les 3% de français déjà acheteurs, ces dimensions pratiques constituent des motivations importantes (en particulier la possibilité de comparaison et la livraison à domicile).

- 23% des français pensent que l'achat de médicaments via une pharmacie en ligne est légal en France.

Aujourd'hui en France, il n'existe pas de réglementation précise encadrant la vente de médicaments sur internet mais une multitude de textes rendant ce type de vente a priori impossible. Ainsi, si la majorité des Français (77%) pense que l'achat de médicaments en ligne est illégal, près d'un quart (23%) des personnes interrogées imagine qu'acheter sur internet est autorisé. Pour ce qui est des 3% de français ayant déjà acheté un médicament sur la toile, plus d'1 sur 2 (54%) ne pense pas avoir enfreint la loi.

En cas de légalisation de l'achat de médicaments sur internet, de très fortes attentes se font jour quant à des garanties officielles, soit de la part de l'Etat via des logos et des certifications sur les sites (52%), soit de la part du corps médical par le biais de sa recommandation (51%) et de la nécessité de présenter une prescription médicale pour pouvoir commander (49%). De fait, les informations strictement relatives au site (coordonnées, implantation, référence), la recommandation par des tiers ou bien encore les modalités de l'offre (suivi de commande, hotline, sécurisation des paiements médicaments de marque etc.) ne suffiraient pas à susciter une véritable confiance dans ces sites, a fortiori chez les personnes n'ayant jamais acheté à ce jour de médicaments par voie dématérialisée.

- 61% des Français et 44% des acheteurs se déclarent mal ou très mal informés.

Généralement, qu'il s'agisse du cadre réglementaire ou des risques liés à l'absorption de médicaments achetés sur internet, 61% des Français et 44% des acheteurs se déclarent mal ou très mal informés. Les efforts de sensibilisation s'avèrent en outre décisifs auprès des plus jeunes: 75% d'entre eux estiment être mal informés.

« Le sondage IFOP/IRACM/UNIFAB 2012 se veut assez rassurant quant au comportement des Français, face à l'achat de médicaments en ligne. Les Français demeurent prudents et responsabilisés dans une Europe où le trafic de médicaments illicites sur le web est en progression constante. Implicitement, les médicaments jouissent d'un statut singulier dans l'imaginaire collectif des français qui en font toujours un produit de consommation à part, dont la totale sécurisation ne peut être garantie que par le seul pharmacien et dans une officine », conclut Jacques Franquet, directeur de l'IRACM.

Association loi 1901 à but non lucratif, l'Institut de Recherche Anti Contrefaçon de Médicaments –IRACM–, a été créé en octobre 2010.

Ses missions : sensibiliser le grand public et les autorités au fléau que représente la contrefaçon de médicaments et aux enjeux de ce trafic, fédérer et former les acteurs engagés dans la lutte contre la falsification des médicaments et pour la préservation de la vie. Après deux années d'activité, l'IRACM a déjà formé près de 800 personnels des douanes, de la police et d'agences de santé, de plus de 50 nationalités différentes, à la lutte contre le faux médicament.  
Pour plus d'informations [www.iracm.com](http://www.iracm.com)

Contact presse :  
The Desk – Laurence de la Touche – 01 49 24 58 43 – [l.delatouche@thedesk.fr](mailto:l.delatouche@thedesk.fr)